

PLUS D'UN TIERS DES NOURRISSONS DU CANADA N'ONT PAS ACCÈS À DES SERVICES DE SANTÉ AUDITIVE SUFFISANTS

OTTAWA, 28 mai 2024 – Parmi les treize provinces et territoires du Canada, sept ne fournissent pas des soins de santé auditive suffisants aux nourrissons. Par conséquent, plus d'un tiers des bébés du pays vivent des inégalités en matière de santé qui entraînent des répercussions sur leur développement et leur éducation. Le rapport national de 2024 produit par le Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons (GTCAN) révèle que peu de changements sont survenus depuis le bulletin de rendement de 2019. Une fois de plus, le Canada obtient la note globale « insuffisant » en matière de prestation de services de santé auditive aux nourrissons par le biais des programmes de détection et d'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA). Les audiologistes et les chercheurs du Canada exhortent les décideurs de tous les paliers gouvernementaux à accorder la priorité à la santé auditive des nourrissons.

« Tous les enfants du Canada méritent d'avoir accès à des services de santé auditive de qualité élevée au moment où cela compte le plus. Votre code postal ne doit pas servir à déterminer si vous et votre enfant pouvez accéder rapidement à des soins auditifs appropriés fournis dans le cadre d'un programme complet de DIPTA », de dire Marlene Bagatto, AuD, Ph. D., audiologiste et professeure adjointe à l'Université Western et qui a dirigé l'élaboration du bulletin de rendement. « Il faut mettre fin aux disparités en ce qui concerne la disponibilité des soins de santé auditive au Canada. Il est temps que le gouvernement fédéral assume un rôle de chef de file en matière de politiques et qu'il guide les provinces et territoires dans ce dossier en plus de leur fournir les ressources nécessaires. Trop peu de progrès ont été réalisés depuis que nous avons porté ce fait à son attention. Dix années plus tard, la note globale du Canada demeure insuffisante et les inégalités persistent en matière de soins fournis aux bébés. »

Le GTCAN fait appel au gouvernement fédéral pour qu'il élabore et mette en œuvre des lignes directrices nationales pour la santé auditive des enfants. Ces lignes directrices, qui serviraient de feuille de route aux provinces et aux territoires, reposeraient sur les meilleures pratiques en place dans les secteurs où l'on fournit des programmes de DIPTA complets et durables. Les services de dépistage universel, d'évaluation et de soutien fournis aux bébés qui naissent avec une perte auditive ne sont pas expérimentaux. Il existe des politiques et des procédures fondées sur des données probantes qui peuvent être modifiées pour une mise en œuvre à l'échelle du pays. Ce qu'il faut, c'est une réelle volonté d'améliorer la disponibilité des services de santé auditive des nourrissons dans l'ensemble du Canada.

Le GTCAN est heureux d'annoncer que les provinces et territoires dont les programmes de DIPTA ont obtenu la note « suffisant » en 2019 ont su la maintenir au cours des cinq dernières années. Il importe également de mentionner que certaines provinces et certains territoires qui ont reçu la note « insuffisant » ont réalisé des progrès. Par exemple, un consultant externe a examiné les services de santé auditive des nourrissons du Nouveau-Brunswick et fait des recommandations concrètes. À l'Île-du-Prince-Édouard, des protocoles cliniques sont présentement élaborés pour la mise en œuvre du programme. Plusieurs régions qui ont obtenu la note « insuffisant », par exemple le Nouveau-Brunswick, le Nunavut et la Saskatchewan, ont procédé à la mise en œuvre du dépistage néonatal de l'infection congénitale à cytomégalovirus (CMV), laquelle s'avère la principale cause de perte auditive non génétique chez les nouveau-nés.

Bien qu'il y ait eu des améliorations, le GTCAN a le regret de devoir déclarer que **plus de la moitié des provinces et des territoires du Canada ont maintenu la note « insuffisant »**.

Les notes du bulletin de rendement 2024 en matière de DIPTA ont été attribuées en fonction de la présence ou de l'absence des cinq éléments essentiels d'un programme de DIPTA dans l'ensemble de la province ou du territoire.

« Il importe de rappeler que la détection universelle de la surdité chez les nouveau-nés ne constitue que l'un des éléments d'un programme complet de DIPTA », explique D^{re} Bagatto. « En plus du dépistage de la surdité de tous les bébés à la naissance, un programme complet et efficace de DIPTA doit inclure une évaluation complète de l'audition afin de confirmer la présence ou l'absence d'une perte auditive permanente, des services d'intervention qui englobent la technologie, comme des appareils auditifs (si la famille le souhaite), ainsi que le développement du langage, du soutien pour les familles, de même qu'un suivi et une évaluation du programme. Bien que le Canada dispose de services d'audiologie pédiatrique de grande qualité, l'accès à des services coordonnés à l'intérieur du système de santé ou la disponibilité de tels services demeurent inexistantes dans beaucoup de régions. »

Il est essentiel de savoir si un enfant a une perte auditive afin d'aider les familles à prendre les décisions qui s'imposent en matière de communication et d'éducation pour leur enfant. Une bonne audition et le développement de la communication ont une grande incidence sur le développement du cerveau, l'apprentissage, le comportement, les rapports sociaux et personnels, ainsi que sur le bien-être global. La période la plus critique pour l'apprentissage du langage se situe entre la naissance et 2 ans. Plus tôt la perte auditive d'un bébé est détectée, plus vite les interventions visant à aider au développement du langage peuvent être entreprises afin que l'enfant puisse apprendre le langage (que ce soit le langage parlé, le langage gestuel, ou les deux) et communiquer avec le monde qui l'entoure.

Le GTCAN est déterminé à changer l'état actuel des choses. « Nous continuerons de militer en faveur de soins auditifs complets chez les nourrissons de l'ensemble du Canada afin que tous les enfants du pays, ainsi que leurs familles, aient accès à des services de santé auditive précoces et complets », de dire D^{re} Bagatto. « Nous demandons maintenant au gouvernement fédéral de passer à l'action afin d'établir et de mettre en œuvre des lignes directrices nationales. »

Consultez le bulletin DIPTA 2024: infanthearingcanada.ca

Le **Groupe de travail canadien sur l'audition des nourrissons** est un groupe national de chefs de file et d'experts en matière de dépistage et d'intervention précoces des troubles auditifs (DIPTA), constitué dans le but de promouvoir, de favoriser et d'appuyer l'instauration de programmes universels complets de DIPTA dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Le groupe résulte d'une collaboration entre l'Académie canadienne d'audiologie (ACA) et Orthophonie et Audiologie Canada (OAC) : www.InfantHearingCanada.ca.

Demandes des médias :

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec Eve Clancy, gestionnaire, Communications et marketing, Orthophonie et Audiologie Canada

Courriel: eve@sac-oac.ca